

Société en Commandite par Actions Faisant Appel Public à l'Épargne
Capital : 924.673.700 dirhams
Siège Social : Casablanca, 22 boulevard Abdelkrim Al Khattabi
RC Casablanca n° 180 175 - IF Casablanca n° 40165169

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 1^{er} AVRIL 2022

I. LISTE DES CONVENTIONS REGLEMENTEES :

Les conventions réglementées relatives à l'exercice 2021 pour la société Mutandis SCA sont de deux catégories comme suit :

1. CONVENTIONS INTRAGROUPES, CONCLUES ENTRE MUTANDIS ET MUTANDIS AUTOMOBILE OU ENTRE MUTANDIS ET L'UNE DE SES FILIALES, ENTITES DANS LESQUELLES MONSIEUR ADIL DOURI EST MEMBRE DES INSTANCES DE GOUVERNANCE :

a) Prêts et emprunts de trésorerie et paiement pour compte

- Convention bilatérale de prêt emprunt avec Distras/ Convention de cash pooling et de compensation des dettes et des créances résultant des opérations d'avance et de distribution des dividendes ;
- Convention bilatérale de prêt emprunt avec LGMC/ Convention de cash pooling et de compensation des dettes et des créances résultant des opérations d'avance et de distribution des dividendes ;
- Convention de compte courant avec Mutandis USA ;

b) Prestations de services

- Convention de prestations managers entre Mutandis et ses filiales : mise à disposition d'un personnel de direction qualifié dans les filiales Distras, CMB, Mutandis Automobile et UMP, et la facturation de leur coût salarial y compris les primes majorées de 10% ;
- Convention de prestations de services entre Mutandis et ses filiales au titre de l'intervention du Directeur export, Directeur Administratif et Financier ainsi que du Responsable Administratif et Financier de Mutandis auprès des sociétés Distras et CMB pour des missions de gestion relation client Afrique et des missions spéciales d'optimisation financière ;
- Convention de prestations de royalties entre Mutandis et ses filiales Distras et CMB : facturation de 2% du Chiffre d'Affaires réalisé localement et 1,5% Chiffre d'Affaires réalisé à l'export par les filiales pour l'utilisation de la marque avec effet au 1er janvier 2016 ;
- Convention de refacturation à l'identique de charges engagées pour le compte de certaines filiales (Distras, LGMC, CMB et Mutandis USA) ;
- Convention de sous-location de Mutandis Automobile par Mutandis ;
- Convention de sous-location de Mugest par Mutandis ;

c) Garanties, nantissements

- Engagement envers SGMB, dans le cadre de deux crédits octroyés à LGMC pour une valeur de 60 mdh, de maintenir l'équilibre de la structure financière de LGMC et de faire face au remboursement du crédit en cas de défaillance de la société.

- Engagement envers SGMB, dans le cadre d'un crédit octroyé à DISTRA pour une valeur de 60 mdh, de maintenir l'équilibre de la structure financière de DISTRA et de faire face au remboursement du crédit en cas de défaillance de la société.
- Engagement envers SGMB, dans le cadre d'un crédit octroyé à CMB pour une valeur de 30 mdh, de maintenir l'équilibre de la structure financière de CMB et de faire face au remboursement du crédit en cas de défaillance de la société.
- Garantie à première demande donnée à la BCP dans le cadre d'un crédit de 25 mdh octroyé à CMB.
- Engagement envers la Banque Centrale Populaire et AttijariWafa Bank concernant la délégation des dividendes distribués par Distra, LGMC, CMB Plastique et Mutandis USA dans le cadre du crédit de 370 mdh octroyé pour le financement de l'acquisition de Season.

2. CONVENTION CONCLUE ENTRE MUTANDIS ET L'UN DES MEMBRES DE SES INSTANCES DE GOUVERNANCE :

- Convention de rémunération de gestion conclue avec Mugest, gérant statutaire de Mutandis, représentée par Adil Douiri.

II. LISTE DES CONVENTIONS CONCLUES A DES CONDITIONS NORMALES :

- Crédits auprès de la BCP et BMCE et garanties accordées ;
- Leasings auprès de Maghrebail ;
- Placement de trésorerie dans OPCVM CFG et DAT CFG ;
- Comptes courants ouverts chez BMCE, BCP et CFG.